

NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS DU 28 AVRIL 2021



Le réseau de l'Université du Québec propose dans le numéro avril-mai 2021 du magazine Québec Science un bulletin d'information intitulé *La démocrate sous attaque*. Comment protéger la démocratie ? Comment l'améliorer ? Ce dossier spécial donne un aperçu des recherches et des réflexions menées sur ce thème dans les établissements du réseau.

RÉUNION DU 28 AVRIL 2021 (2021-5-AG)

INFORMATION

État de situation dans le réseau relativement aux mesures prises pour prévenir la propagation de la COVID-19

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs ont été informés de l'évolution des activités d'enseignement et de recherche dans les établissements du réseau dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Il a été question de l'importance de la vaccination de la majorité des étudiants et du personnel des établissements universitaires afin de favoriser les activités en présentiel lors de la rentrée du trimestre d'automne 2021.

Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs sont informés que le comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur a commencé ses travaux. Ce comité est présidé par Alexandre Cloutier qui a quitté temporairement ses fonctions de vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones de l'UQAC le 30 mars dernier afin d'assumer cette responsabilité.

Investissement en santé mentale en enseignement supérieur

L'Assemblée des gouverneurs a été informée qu'après différents investissements et la mise en place de plusieurs mesures au cours des derniers mois en santé mentale pour les étudiants, la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, a annoncé le 27 avril dernier la mise en œuvre du *Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur*, et ce, dès l'automne 2021.

NOMINATIONS

Comité exécutif de l'Université du Québec

L'Assemblée des gouverneurs a nommé parmi ses membres au Comité exécutif pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 :

- **François Gagnon**, directeur général de l'ÉTS;
- **Murielle Laberge**, rectrice de l'UQO;
- **Yves Bergeron**, professeur à l'UQAM et à l'UQAT;
- **Elisabeth Bussé**, coach professionnelle et personnelle, Elisabeth Bussé inc.;
- **Monique Landry**, consultante en management et ressources humaines;
- **Annie Tremblay**, présidente de la firme Essence conseil stratégique.

Comité de retraite du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a nommé **Harrold Heppel**, professeur en finance et services financiers à l'UQAR, au comité de retraite du RRUQ comme membre désigné par les employés de cet établissement pour un mandat de trois ans à compter du 21 juin 2021 jusqu'au 20 juin 2024.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Délivrance des diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a délivré 47 diplômes à des étudiants de l'UQAR (17), l'UQAT (4) et l'ÉTS (26). Depuis la création de l'Université du Québec en 1968, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui décerne ses propres diplômes, ont délivré 765 823 diplômes.

Délocalisation du programme de maîtrise en administration publique (M.A.P.) offert à l'ENAP

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'ENAP à conclure des protocoles d'entente établissant les modalités de collaboration pour l'offre en délocalisation de son programme de maîtrise en administration publique (M.A.P.). Ces ententes sont intervenues avec :

- l'Institut d'études politiques de Madagascar pour le M.A.P., profil pour professionnels;
- le Groupe SUP de CO Dakar, au Sénégal, pour le M.A.P., profil pour gestionnaires;
- l'École de management d'Alger maîtrise en administration publique, pour le M.A.P., profil pour gestionnaires.

Sous réserve de l'approbation du ministère de l'Enseignement supérieur relativement à la conclusion de ces ententes, celles-ci entreront en vigueur à la date de leur signature et prendront fin au plus tard le 31 décembre 2025.

Fonds de développement académique du réseau (FODAR)

Le programme FODAR appuie les orientations stratégiques déterminantes pour le développement du réseau de l'Université du Québec en matière de formation et de recherche et création. L'Assemblée des gouverneurs a adopté les orientations 2021-2022 du FODAR qui prévoient les trois volets suivants : Grandes initiatives réseau, Communauté réseau et Développement institutionnel.

Les objectifs et les modalités de chaque volet sont décrits dans le document intitulé Fonds de développement académique du réseau (FODAR) 2021-2022.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Budget de fonctionnement initial consolidé comprenant le plan d'effectifs 2021-2022 de l'Université du Québec et des établissements

L'Assemblée des gouverneurs a adopté le budget de fonctionnement initial consolidé comprenant le plan d'effectifs 2021-2022 de l'Université du Québec et des établissements qui, conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, sera transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Budget d'investissements consolidé 2021-2022 de l'Université du Québec et des établissements

L'Assemblée des gouverneurs a adopté le budget d'investissements consolidé 2021-2022 de l'Université du Québec et des établissements qui, conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, sera transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur.

L'Assemblée des gouverneurs a également autorisé l'Université du Québec à rembourser aux établissements les sommes prévues aux budgets d'investissements 2021-2022 et les dépenses en nouvelles initiatives pour les projets préalablement autorisés par le gouvernement, étant entendu que les sommes remboursées seront ajustées pour tenir compte de la confirmation ultérieure des enveloppes et des projets d'investissements approuvés par le gouvernement au PQIU 2021-2026.

Marges de crédit bancaires de l'Université du Québec

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'Université du Québec à :

- contracter des marges de crédit bancaires aux fins du financement à court terme :
 - de l'emprunt pour le redressement des bases de financement, pour un montant maximum de 12 885 000 \$;
 - de projets autofinancés, pour un montant maximum de 6 823 700 \$;
 - des dépenses en immobilisations subventionnées, pour un montant maximum de 191 500 000 \$,

et ce, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022;

- négocier ces marges de crédit par voie d'emprunts, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires;
- émettre et négocier des emprunts, des billets à ordre ou des acceptations bancaires et prendre tout engagement à cet égard dans le cadre des marges de crédit susmentionnées;

le tout, sous réserve de l'approbation de la ministre de l'Enseignement supérieur.

Budgets provincial et fédéral 2021-2022

L'Assemblée des gouverneurs est informée de certaines mesures prévues aux derniers budgets provincial et fédéral 2021-2022 visant l'enseignement supérieur.

RÉUNION SPÉCIALE DU 28 AVRIL 2021 (2021-6-AG-S)

Modification de l'annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec*, du règlement 6 *Ressources humaines*

L'Assemblée des gouverneurs a adopté des amendements à l'annexe 6-B qui visent principalement à ajouter l'article 14.9 à la section 14. *Absences temporaires et congés autorisés* lequel permet le rachat de service dans les cas de grève et de lock-out. Également, des ajustements de concordance aux articles 14.7.1 à 14.7.3 et 15.4 ont été effectués afin de tenir compte de l'ajout de l'article 14.9. Les amendements à l'annexe 6-B sont conformes aux règles fiscales prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Les amendements à l'annexe 6-B entreront en vigueur lors de leur publication dans la Gazette officielle du Québec le 15 mai 2021.